



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 01 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 26

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Béatrice Leccia

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Laurence Court

DEL2021_032 Budget annexe assainissement 2021 – DM N° 1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le vote du budget annexe en date du 1^{er} avril dernier.

Il indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant la reprise des résultats de 2020. En effet, ces résultats ont été arrondis lors de la prévision budgétaire alors que la reprise des résultats doit se faire aux centimes près.

	BP 2021	DM	BP + DM
Recette d'investissement 1068 – affectation du résultat	65 000	- 119.25	64 880.75
Total section	573 360	- 119.25	573 240.75
Dépenses d'investissement 001 – résultat reporté 2020	207 000	- 417.59	206 582.41
2313 - constructions	253 360	+ 298.34	253 658.34
Total section	573 360	- 119.25	573 240.75

La section d'investissement s'équilibre à 573 240.75 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver la décision modificative N°1 au budget annexe assainissement comme présentée ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	25
Procurations	01
Nombre de voix	26
Pour	26
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,

André SAUZÉDE

